

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à minima 30 jours avant le début du séjour.

Passé ce délai, l'annulation émanant du client dans les trente jours précédant le début de ce dernier entraîne, la retenue de la sommes global, selon la nature du séjour et la date d'envoi de la notification.